

Référendum et autorisation de loi

Philippe Brindet
12 mai 2005

On remarque que la question présentée au référendum des Français le 29 mai est alambiquée.

Il n'est pas question de demander aux français s'ils approuvent le texte de la Constitution.

Il n'est pas demandé non plus aux français de charger leurs représentants légitimes de se constituer en Assemblée Constituante.

Non. Il est seulement demandé aux français de dire s'ils acceptent que leurs députés puissent autoriser le gouvernement à ratifier le Traité instituant une Constitution. Si tout se passe comme attendu par nos maîtres, le gouvernement promulguera une loi de ratification qui sera entérinée par le Parlement français. Muni de ce blanc-seing, le gouvernement ira donc ratifier le Traité constitutionnel.

On ne peut pas être moins démocratique. Le peuple est juste bon pour être sondé. Le gouvernement est le seul décideur de son destin.

La chose serait différente si, à la réponse négative du référendum, le gouvernement démissionnait.
